



COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN À UNE SALARIÉE INTERMITTENTE INJUSTEMENT SANCTIONNÉE

Au mois d'avril dernier, une monteuse CDD s'est vue signifier par une lettre de la DRH la fin de sa collaboration au planning montage du siège à Paris.

Dans cette lettre, il lui est reproché une altercation verbale avec une journaliste, suite à un montage dans le contexte de « rush » pré-journal.

La direction souligne que, au-delà de cet incident, certain.e.s journalistes se plaignent de l'attitude négative et trop critique de cette salariée en salle de montage.

Mais elle ne produit aucune preuve. Dans son dossier à la DRH, aucun précédent n'est noté et il n'existe aucun avertissement sur le comportement.

La salariée est une intermittente dont la collaboration est très régulière chaque année depuis plus de vingt ans.

Son ancien manager qui a travaillé avec elle pendant dix-huit ans a adressé une lettre vantant ses qualités et l'absence de problème la concernant.

Les journalistes qui travaillent régulièrement avec elle ont même signé une pétition de soutien.

Les organisations syndicales CFDT, FO, UNSA et CGT ont dans une lettre commune adressée à la direction demandé la révision de la décision prise au printemps.

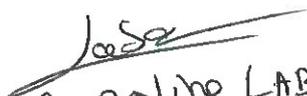
Elles ont été reçues par la direction au mois d'octobre.

Elles ont pu démontrer l'incompréhensible sévérité de la sanction: cette salariée monteuse intermittente a été éjectée à 57 ans, après une longue carrière sans accroc au sein du service public. C'est inacceptable.

La direction a prêté une oreille attentive mais retarde l'annonce de sa décision finale.

La CFDT, FO, l'UNSA, la CGT et la CGC s'associent pour demander aujourd'hui publiquement la levée de la sanction et le retour de la salariée au planning montage du siège.

A Paris, le 28 novembre 2022,


CAROLINE LABASQUE

CGC, CFDT, CGT, FO, UNSA


Bertrand Chapeau


Freddy Bertin


Jacques Larose


Francois Badier